

AR Prefecture

017-200041614-20241015-2024_10_02-DE
Reçu le 24/10/2024Aunis-
-Sud-

Imagine la futuralté

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 15 octobre 2024
DELIBERATION n°2024_10_02REACTUALISATION DES PROJETS EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE POUR L'ECOLE MULTISPORTS ET
VAC'EN SPORT

| Nombre de membres : | | | L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX |
|---|----------|---------|--|
| En exercice | Présents | Votants | |
| 50 | 31 | 38 | |
| Quorum : 26 | | | |
| Présents / Membres titulaires : | | | |
| Jean GORIOUX - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Eric BERNARDIN - Gilles GAY (a reçu pouvoir de Anne-Sophie DESCAMPS)- Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Denis DUBOURGNOUX) - Christophe RAULT - Christelle GRASSO - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Catherine DESPREZ) - Marie-France MORANT - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYEAUX) - Baptiste PAIN - Emmanuel JOBIN - Olivier DENECHAUD - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Jean-Michel SOUSSIN - Barbara GAUTIER - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Didier BARREAU - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Stéphane AUGÉ) - Frédérique RAGOT (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) - Jean-Yves ROUSSEAU - Thierry PILLAUD - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Pascale BERTEAU - Marylise BOCHE | | | |
| Présents/ Membres suppléants : | | | |
| Yannick BODAN | | | |
| Absents : | | | |
| Alisson CURTY, Eric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Martine LLEU, Younes BIAR, Didier TOUVRON, Danielle BALLANGER, Thierry BLASZEZYK, Kevin BAYNAUD, Matthieu CADOT | | | |

| |
|--|
| Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD |
| Convocation envoyée le : 09 octobre 2024 |
| Affichage de la convocation le : 09 octobre 2024 |

| |
|--|
| Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président |
| Télétransmission en préfecture le : 24 OCT. 2024 n°: 017-200041614-20241015-2024_10_02-DE |
| Date de publication sur le site Internet : 29 OCT. 2024 |

AR Prefecture

017-200041614-20241015-2024_10_02-DE
Reçu le 24/10/2024

REACTUALISATION DES PROJETS EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE POUR L'ECOLE MULTISPORTS ET VAC'EN SPORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 1^{er} octobre 2024,

Considérant la délibération n°2016-06-19 en date du 21 juin 2016 approuvant les projets éducatif et pédagogique de l'école multisports et de Vac en sport, modifiée par la délibération n°2017-12-18 en date du 19 décembre 2017,

Monsieur Gilles GAY, Vice-Président en charge des affaires sportives explique qu'il convient d'actualiser les projets éducatif et pédagogique pour l'école multisport et vac'en sport.

CONCERNANT L'ECOLE MULTISPORT

Monsieur Gilles GAY informe que le fonctionnement de l'Ecole multisport a été revu afin notamment d'offrir davantage de places aux enfants du territoire, sur un temps de pratique adapté (30 places supplémentaires).

L'essence des documents reste similaire. Il s'avère cependant nécessaire de les actualiser afin de les remettre aux principaux partenaires (DSDEN, CAF).

CONCERNANT VAC EN SPORT

Monsieur Gilles GAY indique qu'une demande de labellisation « Pass collo » a été déposée. Elle permettra aux familles d'obtenir une aide supplémentaire pour le financement des séjours vacances, d'une durée supérieure à 4 nuitées.

De plus, l'organisation des séjours Vac en sport a été rénovée et nécessite de fait, une mise à jour des projets éducatif et pédagogique.

Il souligne que dans le cadre de la mise à jour de ces documents, le service des sports a également ajouté des objectifs clefs que sont :

- le vivre ensemble,
- la mixité
- et le respect de l'environnement.

Ces ajouts sont réalisés dans le but de prétendre à des financements plus diversifiés mais également d'intégrer des objectifs attendus par les partenariats finançant les actions sportives.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération telle qu'elle a été présentée à l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Valide les modifications apportées aux projets éducatif et pédagogique de l'Ecole Multisports et de Vac en sport dont les projets ont été envoyés aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

AR Prefecture

017-200041614-20241015-2024_10_02-DE
Reçu le 24/10/2024

Pour Extrait Conforme :
Les Signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 21 octobre 2024

Le Président

Jean CORIOUX



Le secrétaire de séance

Olivier DENECHAUD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

